



## **L'Intégralité du discours du ministre à l'occasion de la conférence de presse sur le bilan 2018 du MCIA**

mardi 8 janvier 2019, par [Burkinapmepmi.com](http://Burkinapmepmi.com)

### **L'INTÉGRALITÉ DU DISCOURS DU MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT DU BURKINA FASO**

**Mesdames et Messieurs les journalistes ;  
Chers collaborateurs**

Je voudrais à l'entame de mon propos vous traduire mes sincères remerciements pour votre mobilisation exemplaire pour cette conférence de presse qui s'inscrit dans un exercice de redevabilité auquel nous avons décidé de nous soumettre, aux termes d'une année d'actions.

Permettez-moi aussi de vous adresser à l'aube de cette nouvelle année 2019 mes vœux de santé, de prospérité, de succès et surtout de sécurité pour notre chère patrie qui a été durement éprouvée au cours de l'année précédente et singulièrement aux derniers jours de l'année.

**Mesdames et Messieurs ;**

Dans le cadre de la mise en œuvre de ma lettre de mission 2018 adressée par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA) dont j'ai la charge, a élaboré un programme d'actions prioritaires (PAP) adossé à quatre (04) objectifs stratégiques. Il s'agit notamment de :

- rendre le commerce plus dynamique ;
- accroître le potentiel du secteur informel ;
- faire de l'artisanat un secteur porteur de croissance encouragée par une promotion d'entreprises artisanales de référence ayant des effets d'entraînement ;
- promouvoir la création d'industries de transformation de nos produits locaux et stimuler leur consommation.

Ces objectifs s'intègrent dans les actions du Plan national de développement économique et social (PNDES) (2016-2020) dont l'objectif global est de « transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien - être social ».

Aussi, l'exécution des actions du ministère s'est-elle arrimée à la mise en œuvre des politiques sectorielles « Transformations Industrielles et Artisanales » (TIA) et « Commerce et Services Marchands »

(CSM) adoptées en Conseil des Ministres respectivement le 04 avril 2018 et le 04 juillet 2018.

## **Mesdames et Messieurs ;**

En dépit des circonstances particulièrement difficiles qui ont prévalu en 2018, marquées entre autres par la précarité du contexte sécuritaire, les régulations budgétaires et la faiblesse des appuis budgétaires de la part de nos Partenaires techniques et financiers, nous avons su faire preuve de détermination dans la réalisation des activités programmées, toute chose qui nous a permis d'engranger des résultats tangibles et forts appréciables.

Au titre des réformes et actions transversales

L'action du département au cours de l'année 2018 a permis d'engranger les acquis suivants :

- La couverture de toutes les Régions par les CEFORE grâce à l'opérationnalisation des CEFORE des Régions du Plateau Central et du Centre Sud ;
- la création de 12 206 entreprises au niveau des CEFORE ;
- l'appui-conseil et la formation de 21 188 entreprises ;
- la réforme de la Rencontre Gouvernement-Secteur Privé qui est devenue le Cadre de concertation et d'orientation pour le dialogue Etat/Secteur privé (CODESP), consacré par le décret n°2018-0925/PRES/PM/MCIA/MINEFID/MATD du 15 octobre 2018. A cet effet, la première Rencontre nationale du Cadre de concertation et d'orientation pour le dialogue Etat/Secteur privé a eu lieu les 26 et 27 novembre 2018 à Bobo Dioulasso sous le thème « Secteur privé et défis de la transformation industrielle et artisanale ».
- le renouvellement du protocole portant octroi de subvention pour l'organisation des éditions 2019, 2021 et 2023 des Journées agroalimentaires (JAAL) au profit de la Fédération des industries de l'agroalimentaire du Burkina (FIAB) ;
- la création, le 02 mai 2018, et l'opérationnalisation de l'Agence Burkinabè des Investissements (ABI) en remplacement de l'Agence pour la Promotion des Investissements (API) au Burkina Faso pour en faire une véritable interface et un vecteur de l'attraction des investissements vers notre pays ;
- l'adoption le 30 octobre 2018 du nouveau code des investissements pour permettre d'une part au secteur privé de jouer pleinement son rôle de moteur de la croissance économique et d'autre part d'accroître le niveau des investissements dans les secteurs porteurs et innovants ;
- l'opérationnalisation du nouveau dispositif de suivi de l'amélioration du climat des affaires articulé autour d'un Comité de pilotage, de cinq sous-comités et d'un secrétariat technique ;
- l'organisation de l'édition 2018 des Journées de l'Entrepreneuriat Burkinabè (JEB) qui a enregistré 239 participants enregistrés aux Business Fora, 182 rencontres d'affaires enregistrées au Salon Entreprendre au Faso, 34 plans d'affaires primés pour un volume de subvention de 66 500 000 FCFA et 40 000 000 FCFA de prix non financiers octroyés ;
- la 5ème édition du Forum Ouest Africain de développement des entreprises (AFRICALLIA), tenue du 21 au 23 février 2018 à Ouagadougou, a connu la participation de 700 hommes d'affaires représentant 510 entreprises de 19 pays d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe ;
- l'opérationnalisation en cours du Projet portail virtuel « porte d'entrée au Burkina » pour réduire les délais de délivrance des actes administratifs du ministère en mettant à profit les TIC
- l'amélioration de la communication à travers la publication des informations sur la page Facebook, le site WEB, la parution de deux numéros du journal magazine l'Entreprise et le lancement le 04 décembre 2018 de MCIA TV, la Web TV du ministère.

## **Mesdames et Messieurs ;**

### **EN MATIERE D'INDUSTRIE**

L'année 2018 a connu l'élaboration et la validation de plusieurs documents de stratégies sous-sectoriels. Il s'agit la stratégie nationale d'industrialisation et la stratégie d'incitation de la transformation locale de nos matières premières. Ces deux stratégies visaient à soutenir la transformation de la structure de notre

économie par le biais d'une dynamisation du tissu industriel basé sur la valorisation de la production primaire nationale telle que prônée par le PNDES.

Aussi, l'on note la tenue les 19 et 20 avril 2018, du symposium national sur l'industrie au Burkina Faso sur le thème : « Mise en œuvre du PNDES : quelles mesures pour un secteur industriel plus performant au Burkina Faso ? et dont les conclusions ont été capitalisées dans la SNI ;

En outre, il y a eu l'adoption en juillet 2018 par le Gouvernement du Plan d'Industrialisation Accélérée (PIA) et dont l'objectif est de mettre en place des unités industrielles compétitives et à forte valeur ajoutée dans 03 filières porteuses de l'économie en l'occurrence le bétail-viande, le coton-textile, ainsi que les carrières et matériaux de construction. A cela s'ajoutent d'autres études dont celle relative à la création de zones franches industrielles en vue de promouvoir l'agro-industrie et les industries agro-alimentaires.

Par ailleurs, la mise en œuvre du Programme de Restructuration des Entreprises en Difficulté (PRED) a permis la réalisation de 08 pré-diagnostic et d'un diagnostic stratégique par les équipes techniques du BRMN, le déblocage en cours d'un montant de 100 millions au profit de la MINOFA ainsi que le suivi de 12 plans de restructuration ;

De plus, nous pouvons retenir le lancement en juillet 2018 des travaux de construction du Projet de création d'un Incubateur, de pépinière et hôtel d'Entreprises dans le Secteur Agroalimentaire (PIPHE-SA) dont l'objectif est de promouvoir la création, le développement et la pérennisation des PME du secteur agroalimentaire par une offre de services mutualisés d'incubation, d'hébergement et d'accompagnement.

Enfin, dans le cadre de la concentration des efforts sur les pôles régionaux de compétitivité, la promotion de la spécialisation par zone a permis la réalisation de l'étude de faisabilité pour la mise en place des Zones Economiques Spéciales (ZES) de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso dont l'approbation des résultats par le Comité National de Pilotage des Pôles de Croissance a eu lieu le 21 septembre 2018 ainsi que son inscription sur la liste des projets PPP du Ministère au titre de la gestion budgétaire de 2019.



S'agissant particulièrement du financement des

PME/PMI, les réalisations notables sont :

- le financement de projets innovants d'un montant d'un milliard, cent-quatre-vingt millions sept cent cinquante et cinq mille cent cinquante francs CFA (1 180 755 150 FCFA) ;
- la signature, le 20 décembre 2018, d'une convention de **partenariat entre #ORABANK et l'AFP/PME pour le financement des PME à hauteur de 5 milliards de FCFA** au moins par an pendant 3 ans ;
- **l'installation, le 15 octobre 2018, de la Commission nationale des PME** et la tenue de la première session de ladite Commission, chargée de veiller au respect et à l'application des dispositions de la loi d'orientation de promotion des PME et celles de la Charte des PME ;
- **le lancement le 10 septembre 2018 du dispositif de soutien au financement des PME ;**
- le lancement à Djibo, le 20 septembre 2018 de l'Initiative pour le **Renforcement du Capital productif de 130 PME/PMI de transformation des produits locaux**. A ce jour, les dossiers de toutes les régions ont été reçus et ceux du Sahel, du Nord et du Centre Nord, déjà traités et les entreprises bénéficiaires ont reçu chacune leurs bons d'équipement de 4 millions de francs CFA ;
- la signature d'un **accord-cadre de partenariat entre le Fonds de solidarité Africain (#FSA) et l'AFP-PME** le 28 février 2018 à Niamey
- le traitement des crises liées aux méventes des produits manufacturés de grande consommation tels que l'huile, le sucre et les pneus.

Pour ce qui est des projets industriels et des initiatives en cours, il faut retenir :

- la poursuite de l'aménagement de la nouvelle zone industrielle de Bobo route de Bama secteur 23 (phase

- II,) dont le niveau d'avancement des travaux se situe respectivement à 92,03% pour le lot 1, 48,28% pour le lot 2 et 47,05% pour le lot 3 ;
- la signature, le 23 mai 2018, d'un mémorandum d'entente avec le groupe d'ingénierie japonais #MARUBENI pour la mise en place d'une unité de transformation intégrée du coton clé en main à Koudougou et dont l'étude de faisabilité du projet est en cours de réalisation ;
  - la signature le 06 décembre 2018 d'un mémorandum d'entente avec le Groupe Chinois Orient International (Holding) Co. Ltd, pour l'implantation d'un parc industriel textile à Bobo-Dioulasso. Ce projet contribuera au développement économique et social du Burkina Faso, notamment par la création de plusieurs emplois, l'exportation de divers produits textiles et l'amélioration de la balance commerciale.
  - le partenariat entre l'Etat et le groupe Turc A#YKA Textile & Investment Group, en vue de l'implantation d'un complexe industriel de transformation de coton au Burkina Faso dans trois (03) localités à savoir : Ouagadougou, Koudougou et Bobo-Dioulasso. Le projet a été marqué par la signature, le 12 juin 2018, des textes de création juridique de la société "A STAR TEXTILE BURKINA FASO SA".
  - la signature, le 28 août 2018, d'un protocole d'entente entre l'Etat et le groupe suisse IMC Corporation SA, en vue de la réalisation d'un pôle industriel textile à Bobo. L'étude de faisabilité du projet est en cours de réalisation.
  - l'identification du Groupe indien JAIN SHAWLS pour la reprise et la réouverture de l'ex usine FASO FANI à Koudougou. A ce titre, les actions suivantes ont été matérialisées : (i) la signature, le 26 juin 2018, d'un accord de manifestation d'intérêt entre FASOTEX SA et le Groupe JAIN SHAWLS ; (ii) la signature, le 5 octobre 2018, d'un protocole d'accord cadre, en vue de l'acquisition de l'unité industrielle de FASOTEX SA entre l'Etat burkinabè, #FASOTEX SA et le Groupe JAIN SHAWLS ; (iii) la signature d'un protocole d'accord relatif au règlement définitif du contentieux entre FASOTEX SA et le pool bancaire ; (iv) la réalisation en cours d'une étude de faisabilité détaillée du nouveau projet d'implantation d'une unité textile de type FASO FANI ;
  - l'examen en cours des manifestations d'intérêt pour la transformation du coton burkinabè soumis par le Groupe chinois SINOLIGHT et la société "Natural Ressources International Investment Group - Burkina Faso" ;
  - la réalisation d'une cartographie de 6 localités (Banfora, Bobo, Dédougou, Fada N'Gourma, Koudougou et Léo) pouvant abriter les unités de transformation de coton à l'effet de porter les éléments d'appréciation aux éventuels investisseurs ;
  - le lancement au cours du dernier trimestre 2018 de deux études que sont l'Initiative anacarde et l'étude sur la formulation d'un programme « Une région une usine de transformation agroindustrielle » ;
  - la poursuite de la réouverture des unités telles que BRAFASO, STFL.

**Mesdames et Messieurs ;**

## **EN MATIERE DE COMMERCE**

Afin de promouvoir le commerce interne et externe du Burkina Faso à travers la contribution à la maîtrise des coûts des produits de consommation de base, une étude de faisabilité a été réalisée en vue de la création d'une centrale d'achat des produits de grande consommation.

Par ailleurs, dans le cadre de la promotion de la consommation de nos produits locaux par l'application du mot d'ordre « Consommons Burkinabé », un comité interministériel a été mis en place par arrêté conjoint n°2018/MCIA/MINEFID du 05 mars 2018 en vue de promouvoir les produits des filières de production agricole locale au Burkina Faso. Les acquis engrangés à travers cette mesure sont : (i) la signature le 06 décembre 2018 d'un mémorandum d'accord avec les marqueteurs pour assurer la visibilité et l'accessibilité des produits locaux dans les rayons de distribution, (ii) la promotion du port du pagne tissé lors des manifestations d'envergure nationale notamment le 8 mars, le SIAO etc. (iii) la consommation de 1046 bidons d'huile Savor, 135 cartons de savon SN-CITEC, 520 cartons de sucre SN-SOSUCO et 60 tonnes de riz de Bagré dans les garnisons du pays ; (iv) et la consommation de plus de 68,26% de produits locaux dans les cantines scolaires.

En matière de promotion du commerce extérieur, des travaux entrant dans le cadre des négociations multilatérales (OMC), régionales et bilatérales se sont poursuivis.

- S'agissant de la promotion des exportations, les actions majeures portent sur :
- la réorganisation de la filière anacarde à travers la prise d'un arrêté interministériel portant conditions de délivrance d'agrément pour l'achat et l'exportation de la noix brute de cajou, toute chose qui a permis de mobiliser 03 milliards 200 millions de francs CFA pour le financement de la filière ;
  - la tenue du 1er Salon International du Coton et du Textile (#SICOT), à Koudougou du 27 au 29 septembre 2018 ;
  - la mise à la disposition de la filière coton d'un appui financier d'environ 14 milliards de FCFA pour la campagne 2018-2019 ;
  - la formation de plus de 250 exportateurs sur les techniques et pratiques du commerce international ;
  - la participation de plus de cent cinquante (150) exportateurs burkinabè à dix foires et salons internationaux aussi bien en Afrique, en Europe, qu'en Asie (JPEC Abidjan, BIOFACH, SIAL, FIL, etc.) ;
  - l'opérationnalisation du Fonds d'Appui à la promotion des Exportations (#FAPEX) pour mieux accompagner les exportateurs ;
  - la réalisation de dix (10) études de marchés sur les filières porteuses. (Sésame, anacarde, mangues, karité, bétail viande, cuirs et peaux, oignon, tomate, textile habillement et miel) ;
  - l'assistance aux exportateurs à travers la mise à disposition d'informations commerciales (liste des foires et salons, conditions d'accès aux marchés, informations pays, marchés porteurs, tendance de marché) ;
  - l'élaboration d'une base de données des exportateurs par catégorie ;
  - l'organisation de la semaine promotionnelle des produits locaux du 09 au 15 décembre à Bobo-Dioulasso.

Dans le cadre de la promotion des investissements il a été mené entre autres actions :

- l'organisation de fora économiques à l'extérieur ;
  - des rencontres B50 avec des opérateurs économiques burkinabè résidant à l'extérieur.
- En ce qui concerne la lutte contre la fraude et la concurrence, les principaux résultats dans ce domaine sont :
- la création le 21 mai 2018 et l'opérationnalisation de la Brigade Mobile de Contrôle (BMC) qui agit sur toute l'étendue du territoire et ayant permis le contrôle de plus de 11.000 entreprises et commerces. Son intervention a permis au niveau du secteur de l'huilerie la fermeture de 44 unités clandestines, le démantèlement de 10 unités ainsi que la saisie de 45 000 bidons d'huile de 20 litres chacun impropres à la consommation, de 94 000 litres d'huile brute ; le démantèlement de 06 presses artisanales ; la mise sous scellés de 04 unités de production d'alcool ; les saisies de 2500 cartouches de cigarettes, 8860 packs de boisson, 5150 chambres à air et 2130 pneus.
  - l'adoption le 05 décembre 2018 de trois décrets d'application de la loi 16 sur l'organisation de la concurrence et un décret fixant les modalités d'application de la loi n°012-2013/AN du 07 mai 2013 portant régime général des importations et des exportations au Burkina Faso ;
  - l'adoption le 1er septembre 2018 du décret portant ASI et ASE ;
  - l'adoption d'un arrêté n°2018-0116/MCIA du 26 mars 2018 portant organisation et fonctionnement du secrétariat permanent de la CNCC.

Pour ce qui est du Contrôle de la qualité, l'on enregistre les acquis ci-après :

- plus de 3.000 échantillons de produits ont été prélevés et analysés chez les importateurs, les producteurs. Pour le cas spécifique de l'huile, 16 commerçants importateurs ont déposé 35 échantillons pour analyse et 34 ont été jugés conformes ;
- plus de 80 unités de fabrication d'eaux préemballées, d'huiles alimentaires, de ciment, de fers à béton ont été contrôlées. Pour le cas spécifique des unités de production d'huiles alimentaires disposant d'une autorisation de mise sur le marché, sur 27 unités contrôlées, 26 ont été jugées conformes ;
- l'instruction de 7 plaintes relatives à la qualité ;
- l'intégration du Certificat National de Conformité (CNC) dans la plateforme SYLVIE ;
- la mise en place de laboratoire d'analyse et essai sur les lubrifiants et les câbles électriques ;
- la tenue de la Journée nationale de la qualité et le Prix Burkinabè de la Qualité afin d'encourager la culture de la qualité dans les entreprises ;
- la création et la protection de la marque nationale de conformité (NBF) auprès de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) ;
- l'élaboration d'une vingtaine de référentiels de certification ;
- la certification de 05 produits (eaux préemballées, semoules de maïs, Huiles alimentaires, beurre de

karité)

- le lancement bientôt du processus de labellisation de 04 produits (le pagne Faso dan fani, le Chapeau de Saponé, les cuirs et peaux de Kaya et le beurre de karité) dans le cadre de la promotion et de valorisation des produits nationaux.

**Mesdames et Messieurs ;**

## **EN MATIERE D'ARTISANAT**

Il faut relever que dans le but d'assurer une meilleure structuration des métiers de l'artisanat, trois (03) décrets d'application du code communautaire de l'artisanat de l'UEMOA ont été pris :

- le décret n°2018-0020/PRES/PM/MCIA/MATD du 30 janvier 2018 portant modalités de regroupement des artisans et de structuration des organisations d'artisans au Burkina Faso ;
- le décret n°2018-0042/PRES/PM/MCIA/MINEFID/MJFIP/MCAT du 01 février 2018 portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'un Cadre national de concertation des acteurs du secteur de l'artisanat au Burkina Faso (CNCA-BF) ;
- le décret n°2018-0095/PRES/PM/MCIA/MJFIP/MFPTPS/MINEFID/MS/ME EVCC/MCAT du 15 février 2018 portant conditions d'exercice des métiers de l'artisanat nécessitant une compétence spécifique.

En outre, d'autres actions ont été menées en faveur de ce secteur dont :

- le lancement le 12 décembre 2018 de l'initiative de renforcement des capacités des tisseuses par la dotation de 1.000 métiers à tisser ;
- l'immatriculation de 2144 artisans au registre des métiers de l'artisanat du Burkina Faso ;
- la formalisation de 115 entreprises artisanales et l'exigence de satisfaire certaines conditions notamment le numéro IFU, être à jour de ses cotisations fiscales et sociales afin de bénéficier de contrat dans le cadre l'opération 100 000 charrues et 50 000 tables bancs ;
- la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la création de centres de formation de référence aux métiers de l'artisanat ;
- l'octroi de crédits aux entreprises artisanales à des conditions souples de garantie, a permis le financement de 106 artisans pour un montant de 510 622 950 FCFA ;
- l'organisation de 02 foires régionales dans les filières agroalimentaires, cuirs et peaux et textile au profit de 300 artisans bénéficiaires ;
- l'organisation de l'édition 2018 du SIAO avec la participation de 4 769 exposants, 564 journalistes relevant de 82 médias, 32 pays et 350 187 visiteurs grand public, 47 prix d'une valeur de 44 951 807 FCFA ont été décernés aux lauréats, des prix d'une valeur globale de 4,5 millions de francs FCFA ont été également décernés aux trois meilleures régions.

**Mesdames et Messieurs**

Dans le but d'être à l'écoute des acteurs du privé et des usagers du Service Public, j'ai accordé en 2018, 457 audiences sur 694 demandes.

En termes de perspective, mon département s'inscrit dans une dynamique de consolidation des acquis que nous avons déjà engrangés, d'accélération et d'aboutissement des chantiers entamés.

C'est en cela que nous avons défini lors la 2ème session du CASEM tenue le 04 décembre 2018 les cadres programmatiques qui définissent l'articulation et le contenu des défis que nous entendons imprimer à nos actions pour la période triennale 2019-2021. Cet exercice nous a permis d'adopter le PAP 2019-2021 obtenu à partir d'un glissement annuel de la programmation initiale du PAP 2018-2020.

De ce PAP 2019-2021, nous avons extrait la tranche annuelle 2019 qui se focalise sur les activités prévues pour cette année.

Par ailleurs, nous avons adopté un Plan de Travail Annuel (PTA) 2019 qui couvrent l'exhaustivité des activités des différentes structures et qui servira de cadre d'évaluation de leurs performances. Il prend en compte non seulement le contenu de la tranche annuelle 2019 mais aussi la planification des activités de

support des différentes structures centrales rattachées et de mission qui concourent à l'atteinte des objectifs de notre lettre de missions.

En somme, ces documents de planification 2019-2021 s'inscrivent dans le cadre du défi d'une mise en œuvre accélérée du PNDES pour des résultats à impacts rapides et porteurs de changements significatifs en lien avec la Politique sectorielle « Transformation industrielle et artisanale » et de la Politique Sectorielle « Commerce et Services Marchands ». A cela s'ajoute naturellement les autres stratégies sous-sectorielles en l'occurrence la Stratégie Nationale d'Industrialisation et la stratégie Nationale de promotion des Exportations.

C'est pourquoi nous mettons un point d'honneur sur :

- l'appropriation des activités par les structures ;
- l'anticipation dans la conduite des activités planifiées ;
- le suivi rigoureux et régulier pour déceler à temps les goulots d'étranglement afin d'y apporter les mesures correctives idoines.

Ma conviction est faite que le succès de la mise en œuvre de l'axe 3 du PNDES par mon Département, passe par le développement d'un tissu d'industries manufacturières qui transforment les matières premières locales, créent de la valeur ajoutée, des emplois pour les jeunes et les femmes surtout.

### **Mesdames et Messieurs les journalistes ;**

Telles sont, les informations que je tenais à porter à votre attention et voudrais aux termes de ce propos introductif à nos échanges, vous réitérer mes remerciements pour l'intérêt que vous accordez à cet exercice de redevabilité qui nous réunit ce matin.

Je vous remercie de votre attention.

Harouna KABORE

*Officier de l'Ordre de l'Etalon*

**Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat  
Burkina Faso**